BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 28.07.2025
Visible par le public jusqu´au: 28.08.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000002055

Entité de publication

Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Josselin Clément Le Bolloch, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation
Monsieur Josselin Clément Le Bolloch
Domicile:
Route de Sornard 59
1997 Sornard (Nendaz)

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public - Café / Restaurant

Adresse, lieu : Route des Ecluses 28, 1997 Haute-Nendaz

Parcelle N°286

Lieu-dit "Les Ecluses"

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : 3330 alt

Heures d'ouverture : 09h00 à 02h00

Jours d'ouverture : 7/7

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Le Bolloch Josselin Clément, domicilié à

la route de Sornard 59, 1997 Sornard (Nendaz), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact
Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai
30 jours
Expiration du délai: 28.08.2025